

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 septembre 2018

COMPTE RENDU

Présents : DANES Richard, DORBES Jean-Luc, TRIPIER-MONDANCIN Odile, BEZIAUD Pascale, CALLEDE Maud, GISTAIN André, BARTHEROTTE Carole, LABOULAIS Jean Pierre, MIATTO Marc, LECUSSAN Corinne, BOULOUCHE Jean-Denis, CASTEL Alain (13 participants au vote).

Absents : ANTONIOTTI Aurélie, ABADIE Christophe (pouvoir BEZIAUD Pascale).

Secrétaire de séance : TRIPIER MONDANCIN Odile

Ouverture de la séance : 20h35

1. Approbation du dernier compte-rendu

Cf. compte-rendu amendé.

2. Comptes rendus de réunions

Mr Le Maire a eu une réunion avec les maires de l'arrondissement de Muret pour la mise en place de la police de sécurité du quotidien. Pour information, la brigade de Muret gère 50 hommes et 99 communes réparties en cinq brigades, Carbone gère 33 communes et 37 gendarmes.

Statistiques pour les 5 premiers mois de l'année :

Ce qui a diminué : atteintes aux biens, en baisse de 3,7%, atteinte à l'intégrité des personnes -31%.

Ce qui a augmenté : les escroqueries, les infractions économiques et financières 35%. Cf. tableau à insérer.

La participation citoyenne sera signée par Mr le Maire le 26 septembre à 10h30.

Autres points abordés : nouvelle organisation brigade de Carbone, objectifs exposés par l'adjudant-chef Matthieu.

Conseil d'école du 28 juin : CR par Pascale Beziaud : point sur les effectifs. Quelques demandes de travaux ont été faites par les parents. Mme Galissier a annoncé qu'elle faisait un stage de remise à nouveau avec quatre enfants la dernière semaine avant la rentrée pour les CM1 CM2. Seuls trois élèves sur les quatre sont venus. Deux départs de maitresses sont annoncés : Mesdames Graglia et Hepp. Point sur le solde de la coopérative. La reconduction du projet « dumiste » pour l'année 2018-2019 est annoncée suite à la décision du conseil municipal ; elle est très bien accueillie. L'équitation et le voyage a été mis en valeur. La direction du bureau CAPASSO a été évoquée : qui reprendra ? L'élection des parents d'élèves aura lieu le 12 octobre.

3. Décision modificative

Virement de crédit :

- diminution sur crédits ouverts de 19.920,00 euros du compte R13 Subventions d'investissement
- augmentation sur crédits ouverts de 19.920,00 euros vers compte R041 Opérations matrimoniales

Délibération

- Prennent part au vote 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 13

4. Délibération sur les modalités de restitution de la compétence supplémentaire « Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants, capture et élimination des volatiles classés nuisibles dans le cadre des réglementations en vigueur » par la Communauté de Communes du Volvestre

Monsieur le Maire rappelle que les communautés de communes de Garonne-Louge et du Volvestre ont fusionné au 1er janvier 2017, dans le cadre de l'application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

En application du dernier alinéa du III de l'article 35 de la loi n°2015-991 précitée, l'organe délibérant a décidé par délibération en date du 15 février 2018 de conserver la compétence « Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants, dans le cadre des réglementations en vigueur » et de restituer la compétence supplémentaire « Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants, capture et élimination des volatiles classés nuisibles dans le cadre des réglementations en vigueur » aux communes du périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de Garonne-Louge. Il convient à présent de délibérer sur les modalités de cette restitution.

Au titre du 1° de l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est précisé qu'aucun bien meublé ni immeuble mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences, ni encours de dette, ne sont à restituer.

Au titre du 2° de l'article L5211-25-1 du CGCT, il est précisé qu'il n'y a aucun bien meuble ou immeuble acquis ou réalisé postérieurement au transfert de compétences, ni aucun encours de dette contractée postérieurement au transfert de compétences, à répartir entre les communes.

Il n'y a aucun contrat ni aucun personnel à transférer dans le cadre de cette restitution.

Monsieur le Maire demande l'avis aux membres du Conseil.

Délibération :

- Prennent part au vote 13
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 12

5. Election délégué et suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch ont été modifiés par arrêté préfectoral. En effet, l'article 9 des statuts modifiés prévoit une nouvelle représentation des collectivités membres au sein du comité syndical : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre (au lieu de 2 titulaires et 2 suppléants précédemment). Ainsi, Monsieur le Maire rappelle que pour la commune de CAPENS, les deux délégués titulaires étaient Monsieur LABOULAIS et Monsieur CASTEL, et les deux délégués suppléants étaient Monsieur DANES et Monsieur ABADIE.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à élire ses nouveaux représentants. Il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant. Monsieur LABOULAIS se propose pour être titulaire et Monsieur CASTEL suppléant.

Délibération pour le titulaire : Monsieur LABOULAIS

- Prennent part au vote 12
- Monsieur LABOULAIS ne prend pas part au vote
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

Délibération pour le suppléant : Monsieur CASTEL

- Prennent part au vote 12
- Monsieur CASTEL ne prend pas part au vote
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

6. Proposition de réalisation de plans de CAPENS par la société Régie Média Conseil

La société Régie Média Conseil souhaite réaliser des plans de la commune de CAPENS financés par la publicité d'artisans, commerçants ou sociétés de ou proche de CAPENS.

Elle s'engage à éditer un plan de ville pour la commune ainsi que 1000 exemplaires de dépliants. Quel que soit le rapport financier de cette édition, la Mairie de CAPENS n'aura rien à verser, ni même aucune subvention ou allocation financière ne lui sera demandée. Les seuls frais de la commune seront l'achat et la mise en place d'un panneau pour y apposer le plan général.

Le protocole d'accord joint explique tout cela.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Délibération :

- Prennent part au vote : 13
- Contre : 10
- Abstention : 1
- Pour : 2

7. Paiement en ligne des factures de cantine

Monsieur le Maire a reçu la proposition commerciale de Berger Levraut concernant l'acquisition d'un module permettant la modification du logiciel de comptabilité pour le règlement en ligne des factures de cantine.

- Droits d'accès au logiciel BL Citoyen : 300 € HT pour 36 mois
- Paramétrage logiciel BL Citoyen : 400 € HT
- Paramétrage e-facturation (paiement) : 100 € HT
- Contrat / module e-facturation : 10 € HT par mois
- Installation et paramétrage vers site internet : 225 € HT.

Coût total pour les 36 premiers mois : 1385 € HT.

Il faut ajouter à cela la transaction vers la trésorerie qui s'élève en moyenne à 15 euros par mois.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'installation ou non de ce module.

Il est décidé de questionner les parents via un questionnaire à ce sujet pour savoir si ce module intéresse une majorité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il ne faut plus utiliser le chapiteau par mesure de sécurité. En effet, celui-ci s'est envolé par grand vent : deux fois sur la route, une fois dans une clôture d'un voisin. Il est décidé que ce chapiteau ne soit plus utilisé d'autant qu'il est tordu.

J.P. Laboulais annonce qu'aura lieu le 12 octobre à la salle des fêtes un spectacle de théâtre « *Musée haut musée bas* », de Jean-Michel Ribes, par la compagnie de théâtre de Bérat « AME ». Entrée à 6 euros.

P. Beziaud au sujet du « plan mercredi » : la CAF donnera 1 euro par enfant au lieu de 0,54. Ce sera en moins à payer sur ce que l'on doit au foyer du RABE.

Fonds pour le développement de la vie associative. Un projet est mis en place par le foyer du Rabé pour une maison des jeunes qui serait implantée à Longages.

La dernière réunion officielle pour l'ouverture de la 5^e classe aura lieu le 07/09/2018.

J. L. Dorbes fait un point sur le personnel. Depuis une semaine après la fête, la commune fonctionne avec un seul employé et des bénévoles. En effet, l'employé titulaire à plein temps est en maladie. La situation devient difficile. Une réflexion est engagée pour trouver une solution pour pallier à cette absence.

Monsieur le Maire informe que la mairie aura un contrôle URSSAF le 3 octobre. La liste des documents à fournir a été donnée à Mme Rouanet. Mr Le Maire se mettra à disposition, un espace *ad hoc* sera également prévu pour le contrôleur.

Pour information, le devis pour placer un film plastique pour équiper les fenêtres de l'école a été reçu, il s'élève à 8355 euros.

Levée de séance 23h50